

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombres de membres en exercice au jour de la séance	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
11	10	11

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept août à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le sept août 2026 s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence du Maire, Serge ARLOT

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : Serge ARLOT, Monique FIAT, Claire DHENIN, Arnaud FIAT, Nadine SALVI, Enora SUREL, Christophe RUET, Candie TRIER, Gilles GUINARD, Mael MURRAY

Absents excusés : Bertrand COTTAZ

Procurations : Bertrand COTTAZ donne pouvoir à Claire DHENIN

Votants : 11

Gilles GUINARD a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°2026-17-08/41 : TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES POSTES ACTUALISES- ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°2026-10-06/35

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents et non permanents, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions de la loi citée ci-dessous, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire explique qu'il est indispensable de mettre à jour le tableau des effectifs, en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susvisée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité , le Conseil Municipal,

DÉCIDE de la création, à compter de ce jour, des postes suivants :

- Emploi permanent au grade d'adjoint technique, à temps non complet, à raison de 2heures hebdomadaires pour exercer les fonctions d'agent d'entretien
- Emploi non permanent au grade d'adjoint technique, à temps non complet, à raison de 8heures hebdomadaires pour exercer les fonctions d'accompagnateur(trice) de transport scolaire
- Emploi non permanent au grade d'adjoint technique, à temps non complet, à raison de 10heures hebdomadaires pour exercer les fonctions d'accompagnateur(trice) de transport scolaire et agent d'entretien

APPROUVE le tableau des effectifs de la collectivité, à compter de ce jour comme suit :

Fonctions	Grade	Type d'emploi	Nb de postes ouverts	Nb d'heures hebdomadaire
Accompagnateur(trice) de transport scolaire	Adjoint technique (cat.C)	Permanent	1	8 heures
Agent d'entretien	Adjoint technique (cat.C)	Permanent	1	2 heures
Accompagnateur(trice) de transport scolaire	Adjoint technique (cat.C)	Permanent	1	10 heures

PRECISE que la précédente délibération n°2026-10-06/35 du 10 Juin 2026 fixant le tableau des effectifs de 2 postes est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, au registre sont les signatures, pour expédition conforme.

**Le secrétaire de séance
Gilles GUINARD**



**Le Maire
Serge ARLOT**

